

Le **Changement**

Hebdomadaire togolais d'informations, d'analyses et de publicité

N°698 du Jeudi 09 Juillet 2020

Prix: 250 F CFA



Rebondissement du dossier Agbéyomé Kodjo à la justice



**Le candidat de la
Dynamique Kpodzro
de nouveau devant
le doyen des juges
ce vendredi**

P.3

Réouverture progressive des lieux de culte :

Bonne ou mauvaise décision ?

- **Liste des paroisses de la première étape
d'ouverture des lieux de cultes**

PP.5-6

Disparition du Col Bataba lors
d'un accident de circulation



**La mort
tragique rôde
toujours autour
de la Grande
Muette**

P.3

Détournement de parcelle à Cica
Toyota en plein cœur de Lomé :

**Les autorités judiciaires
interpellées**

P.4

Mouvement d'humeur au
Port Autonome de Lomé

**La direction de la
LCT se déclare ouverte
aux négociations**

P.5



Des pouvoirs étendus au premier ministre et aux préfets dans la lutte contre la pandémie

Une ordonnance n° 2020-004 du 3 juillet 2020 signée du Chef de l'Etat, relative aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19, offre au premier ministre et aux préfets des pouvoirs étendus dans le cadre de la mise en œuvre des mesures générales en vue de la riposte à la pandémie du coronavirus.

A ce titre, le premier ministre, aux termes de l'article 2, chap. 1^{er} des dispositions générales, peut par décret, ordonner des mesures ayant pour objet la mise en quarantaine des personnes susceptibles

d'être affectées, des mesures de placements et de maintien en isolement à leur domicile ou tout autre lieu d'hébergement adapté, des personnes affectées ou suspectes etc. quant aux préfets, ils peuvent par des mesures réglementaires ou individuelles, renforcer le respect des mesures barrières prescrites dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Pour ce qui est des dispositions relatives aux déplacement et transport, il est fait, entre autres, au obligation à tout passager de présenter au transporteur aérien, l'attestation de test négatif au coronavirus avant son embarquement, sans préjudice



des mesures sanitaires recommandées par l'OMS et l'OACI.

Au titre des mesures sanitaires, il est demandé à tout médecin, paramédical ou tout responsable d'une formation

sanitaire publique ou privée, de déclarer obligatoirement, à l'autorité sanitaire compétente, tout cas confirmé ou de décès de Covid-19.

Dans les dispositions finales, l'article 23 permet aux préfets, d'ordonner si la situation sanitaire le justifie, par des mesures générales ou individuelles, la réquisition de tout bien, service ou personne nécessaire au fonctionnement des structures préfectorales de santé.

Jacqueline

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Prévention de la COVID-19 : L'UE soutient les jeunes entrepreneurs à travers le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ) et l'incubateur NUNYALAB

Lomé, le 03 juillet 2020 –

Le chargé d'affaires a.i. de la Délégation de l'Union européenne, M. Bruno Hanses a visité ce matin en compagnie de Mme Sahouda Mivedor-Gbadamassi, Directrice du Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ), deux sites où des jeunes entrepreneurs produisent des masques à prix réduits destinés aux populations vulnérables. Il s'agit des unités de production GREEN LIGHT INT à Agoè Adougba et NEKO au quartier Léo 2000.

Sous la tutelle du ministère du développement à la base, les jeunes entrepreneurs sont soutenus par le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) et l'incubateur Nunya Lab. La Délégation de l'Union européenne appuie ces initiatives avec un don à hauteur de 13 millions FCFA, dans le cadre de ses actions de lutte contre la pandémie de la COVID-19 au Togo. Avec ce financement, l'Union européenne souhaite permettre :

- à trois structures de jeunes

entrepreneurs, **NEKO GROUP, GreenLight et Maison JODIE** de disposer d'une source de revenus pendant la période de la pandémie du coronavirus, - de produire 50 000 masques alternatifs réutilisables et de les mettre à la disposition de la population vulnérable de la périphérie du Grand Lomé et des populations rurales, ceci avec le concours de l'ANADEB; - de sensibiliser les populations vulnérables sur les mesures barrières.

Au terme de sa visite, M. Hanses a rappelé que cet appui de l'UE fait partie des efforts de la «TeamEurope» de soutenir le Togo, en étroite collaboration avec la Coordination nationale de gestion de la riposte COVID-19. Et d'ajouter : «*Nous avons observé les différentes phases de production des masques – coupe, couture, stérilisation et stockage. Je suis très impressionné par l'esprit d'innovation de ces start-ups et je leur souhaite plein succès avec cet entrepreneuriat social.*»

Des agents de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) sont mécontents. Victimes de ce qu'ils appellent une injustice salariale, des Opérateurs de vidéosurveillance de l'Aéroport décident de se faire entendre. Ils menacent d'entrer en grève après des tractations infructueuses avec l'employeur. Le mouvement projeté pourrait perturber le trafic aérien à sa reprise.

Vers une reprise mouvementée du trafic aérien au Togo ? Cela est possible si la situation actuelle prévaut. Des Opérateurs de vidéosurveillance à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema dénoncent un traitement qui s'apparente à du 2 poids 2 mesures.

Recrutés avec le même diplôme et sur les mêmes compétences, certains de ces agents sont soumis à un contrat à durée déterminée et d'autres à un contrat à durée indéterminée.

Les employés à contrat à durée déterminée perçoivent une rémunération de base de 60.000F. Ils sont au total 18 à être dans le cas.

Les 4 autres, placés sous contrat à durée indéterminée sont rémunérés à 200. 000 Fcfa.

« Nous avons été recrutés la même année et avec le même diplôme. Nous avons composé dans les mêmes matières mais



depuis là nous avons remarqué que nos salaires diffèrent. Les rémunérations de certains sont quatre fois plus grandes que celles d'autres », a confié un des agents à Togo Breaking News. Tous ces agents ont pour missions la surveillance des bâtiments et installations aéroportuaires et leurs abords, la constatation des infractions aux règles de la circulation à l'aéroport, la constatation et dénonciation de toute pratique malsaine, la détection de tout mouvement suspects et la surveillance des espaces publics entre autres.

Les agents mécontents affirment que la situation est connue d'un des membres du comité de pilotage à l'AIGE. Celui-ci se serait étonné récemment d'apprendre que le dossier n'a pas évolué. « Pourtant le Lieutenant-Colonel Langbatibe Bolidja lui a fait croire que la situation fut gérée », nous

précise l'un des agents méprisés qui indique : « Cette fois-ci nous avons décidé de nous faire entendre. Nous avons déjà joué à plusieurs reprises la carte du dialogue. Nous avons fait profil bas depuis là en allant jusqu'à battre campagne pour le président Faure Gnassingbé mais rien n'a changé».

Ces agents précisent que leur situation financière s'est empirée avec la crise sanitaire qui sévit actuellement dans le monde. Considérés comme les « yeux » de l'AIGE, ils sont malgré la fermeture de l'aérogare au poste tous les jours.

« Comme toujours, on est laissé pour compte en cette période difficile. Nos heures de travail n'ont jamais connu de modification. Rien ne nous empêche cette fois de débrayer dès la réouverture », précisent-ils.

Rebondissement du dossier Agbéyomé Kodjo à la justice

Le candidat de la Dynamique Kpodzro de nouveau devant le doyen des juges ce vendredi

Pour le candidat de la Dynamique Kpodzro, autoproclamé président démocratiquement élu au scrutin présidentiel de février 2020, les tracasseries judiciaires se poursuivent. Non contente de le maintenir sous contrôle dans un dossier sans queue ni tête, la justice togolaise vient de le convoquer une nouvelle fois pour être entendu, dans une affaire qui le concernerait, par le Doyen des juges d'instruction.

Quelques mois seulement après sa libération sous contrôle judiciaire, Agbéyomé Kodjo est à nouveau invité « à comparaître devant le doyen des juges d'instruction de Lomé le vendredi 10 juillet 2020 à 09 heures, pour être entendu dans l'affaire le concernant », lit-on dans une convocation signée du Doyen des juges d'instruction, Awi Adjoli, qui lui a été transmise.

Interdit d'intervenir sur le sujet lié aux résultats de l'élection présidentielle du 22 février dernier dont Faure Gnassingbé a été proclamé vainqueur par la Cour constitutionnelle, le président du Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD), candidat de la Dynamique Kpodzro, passe outre. Il ne cesse de revendiquer sa victoire à travers des déclarations et des communiqués relayés par la presse, de nature à rallumer la flamme de la contestation dans

un pays où la pandémie au coronavirus ne parvient pas à solder le contentieux électoral issu du scrutin présidentiel du 22 février 2020, contesté pour irrégularités massives.

Selon les résultats définitifs de la présidentielle du 22 février, proclamés par la Cour constitutionnelle, Agbéyomé Kodjo a été crédité de 19,46% des suffrages contre 70,78% pour Faure Gnassingbé, et 5% à l'opposant historique, Jean-Pierre Fabre.

Le candidat du MPDD conteste cependant ces chiffres, et affirme que sa victoire lui a été « volée ». Celui qui avait été investi lors d'une messe organisée le 1er février sous l'égide de Mgr Philippe Fanoko Kossi Kpodzro, l'archevêque émérite de Lomé, s'est en effet proclamé « président élu ». Il a également nommé un Premier ministre et s'est même adressé à l'armée en endossant le rôle de son



« chef suprême ». Autant de faits qui lui valent aujourd'hui les poursuites dont il est l'objet.

Agbéyomé Kodjo, bien qu'interdit de parler de cette présidentielle, continue de clamer haut et fort que c'est lui, candidat de la dynamique Mgr Kpodzro, qui l'a gagnée. Cette auto proclamation, il en a encore fait cas dans un message rendu public cette semaine. Pour de nombreux observateurs, ce dernier peut bien être à la base du nouveau rebondissement que connaît son dossier.

Nous l'écrivions tantôt, pour s'être proclamé « président élu » du Togo, Agbéyomé Kodjo a été arrêté par la gendarmerie

pour n'avoir pas également répondu à sa troisième convocation successive devant le Service central de recherches et d'investigations criminelles de la gendarmerie.

Quelques 24 heures avant son arrestation, le domicile de l'opposant togolais était encerclé par un fort dispositif de forces de l'ordre. Le lendemain matin, Agbéyomé Kodjo a donc, sans surprise, été assez violemment interpellé à son domicile du quartier de Tokoin-Forever, à Lomé, alors qu'il se trouvait avec sa famille. Il a ensuite été conduit dans les locaux des services de renseignements, pour y

être interrogé.

L'ancien Premier ministre est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation, notamment ceux d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État, d'usage des insignes de l'État, de nominations illégales, de troubles aggravés à l'ordre public ainsi que de dénonciations calomnieuses.

L'Assemblée nationale avait déjà le 16 mars, levé la double immunité dont bénéficiait Agbéyomé Kodjo comme député et ancien président du Parlement. Une mesure contestée par le président du MPDD qui a saisi, début avril, le tribunal de première instance de Lomé, affirmant que cette procédure a violé son droit à la défense.

« La suspension provisoire de toute enquête judiciaire entamée sur la base d'une décision contestée et attaquée devant une juridiction indépendante compétente pour rendre une décision à l'issue d'un procès équitable s'impose », avaient alors, vainement, plaidé ses avocats auprès du procureur de la République.

Jacqueline

Disparition du Col Bataba lors d'un accident de circulation

La mort tragique rôde toujours autour de la Grande Muette

Les Forces armées togolaises (FAT) ne finissent pas de déplorer des morts en leur sein. Alors qu'elles ne se sont pas encore remises de l'assassinat de l'ancien commandant du premier Bataillon d'intervention rapide (1er BIR), et de la mort de 4 autres officiers survenus lors d'un accident de circulation, elles viennent encore d'être frappées par la mort tragique d'un autre colonel, également originaire de Siou comme le premier.

Le Col Bataba, Officier de l'Armée de Terre, puisque c'est de lui qu'il s'agit, vient de trouver la mort, lundi dernier, dans un accident de circulation vers la localité de Naboudou, dans le cadre d'une mission qui l'a conduit dans le grand nord pour le compte de l'Etat-major des FAT.

D'après nos informations, « Il est le seul à perdre la vie » sur les trois occupants à bord du véhicule. Ce qui renvoie à tort ou à raison à la thèse d'une mort suspecte. La suspicion ou la polémique qui entoure déjà la mort de cet officier supérieur des Forces armées togolaises, aussi

originaire de Siou dans le Doufelgou tout comme son compagnon d'arme défunt, Bitala Madjoulba est considérable. Et pour cause.

Le 4 mai dernier, le corps sans vie du Commandant du 1er Bataillon d'Intervention Rapide (1^{er} BIR) le Col Bitala Madjoulba qui serait tombé en disgrâce, a été retrouvé baignant dans son sang, dans son bureau dans l'histoire du camp. A ce jour, rien n'a filtré de l'enquête diligentée, pour ce qui est de l'identification de son ou de ses assassins et du mobile du crime. Le Col Bataba également origi-



naire de Doufelgou, d'après nos informations a fait partie de la mission dépêchée le 10 mai pour calmer les populations de Siou qui manifestaient pour réclamer justice, suite à l'assassinat du Col Madjoulba.

Il est à préciser également que

courant mi-mai dernier, 4 autres officiers de l'Armée togolaise, dont le Secrétaire de Cabinet du Chef d'Etat-major ont péri dans un accident de circulation.

Le Colonel Bataba est présenté comme un neveu du feu Colonel Kléber Dadjo, ancien

président du Togo du 14 janvier au 14 avril 1967. Ce dernier a joué un grand rôle au sein de la junte militaire qui a renversé, Nicolas Grunitzky, le successeur du premier et unique président démocratiquement élu au Togo, Sylvanus Olympio, le 13 janvier 1967 à Lomé avant de se retrouver, par la suite, sous le rouleau compresseur de ses amis putschistes.

A ce jour, les officiers des FAT ayant trouvé la mort de façon tragique sont au nombre de 6 en moins de 3 mois. Pour le Togo, c'en est trop ! Plus que jamais, la mort tragique rôde autour de la Grande Muette. Jusqu'à quand ?

Jacqueline

Détournement de parcelle à Cica Toyota en plein cœur de Lomé : Les autorités judiciaires interpellées

Depuis quelques années, la parcelle sise juste à côté de l'immeuble en construction du feu Edem Kodjo sur l'Avenue des hydrocarbures à quelques encablures du concessionnaire Cica Toyota, fait l'objet d'un litige entre dame Thompson Adjoa Marguérite et la succession de feu Jacob Yao Esseh. Alors que le dossier suit son cours normal à la Cour d'Appel de Lomé, c'est Me Gisèle Kokoèvi Abiassi Amédégnato qui somme les paisibles occupants de la parcelle querellée avec un jugement de première instance qui fait objet d'appel, de déguerpir. De quoi s'agit-il réellement ?

Les faits remontent à janvier 2017

Suite à une signification de la grosse du jugement n°0023/17 rendu le 13 janvier 2017 par le tribunal de 1^{ère} instance, de 1^{ère} classe de Lomé avec commandement de déguerpir du lundi 8 janvier 2018, la succession de feu Jacob Yao Esseh a saisi suivant une plainte déposée le 18 février 2019, le Garde des Sceaux, ministre de la justice pour détournement de terrain par dame Thompson Adjoa Marguérite demeurant et domiciliée à Lomé, dame Trénou Adjoa Dovi Yenda, demeurant et domiciliée à Abidjan (Côte d'Ivoire) et sieur Dosseh Georges Emmanuel Trénou, demeurant et domicilié à Williamson Lanc Slclville (Etats Unis d'Amérique), de passage régulier à Lomé.

Selon la plainte, la parcelle querellée, sise à Lomé, quartier Tokoin Cica, acquise par voie d'achat depuis 1961, auprès de la famille VONOR, alliée de la grande famille AGBODAN-TOGODO de Bè-Danguiapé, est habitée de façon paisible par la

succession jusqu'en 2005 où Dame Thompson Adjoa Marguérite a commencé par la revendiquer sur la base d'un titre foncier n° 2252 TT établi sur un autre terrain, qu'elle confond avec la parcelle de feu Jacob Esseh. Lorsque l'affaire atterrit au tribunal de 1^{ère} instance, de première classe de Lomé, l'expert Géomètre Agréé, Dontema Abalo commis par cette juridiction pour une délimitation exacte de la parcelle querellée a failli dans sa tâche : « La parcelle dont s'agit a des limitrophes bien identifiés dans le bordereau analytique du titre foncier n° 2252 TT, lesquels limitrophes n'ont rien à voir avec ceux de notre parcelle de terrain. Une simple visite sur les lieux vous permettra de découvrir que la parcelle objet du titre foncier est bâtie et habitée par la famille Cadiri au vu et au su de tous les riverains », précise la plainte.

La parcelle objet du titre foncier 2252 est encore visible

Pour les plaignants, la parcelle de terrain, objet du titre foncier n° 2252 TT, achetée en 1952 par



Thompson Rudolph, le frère consanguin de dame Thompson Marguérite est encore visible. Elle a pour limitrophes au nord, la maison de Thompson Rudolph qui existe encore aujourd'hui et le terrain recherché par les enfants du couple Trénou est également là, affirment-ils. « Ce qui explique qu'il est patent que l'Expert susnommé a lamentablement failli à sa mission en assimilant notre immeuble à celui objet du titre foncier n° 2252 TT », souligne la plainte.

Le document poursuit en indiquant que s'appuyant sur le rapport erroné du Géomètre agréé, le tribunal a rendu le 13 janvier 2017, le jugement n° 0023/17 en faveur de dame Thompson Adjoa Marguérite et les autres, en ordonnant l'expulsion *Etiam Manu Militari* des lieux occupés depuis 1961, soit plus de 56 ans déjà par la succession.

Fort de ce qui précède, la succession de feu Jacob Yao Esseh, demande aux autorités compétentes de lui venir au secours afin que toute la lumière soit faite sur ce dossier qui trainait encore à la Cour d'Appel de Lomé, « d'autant plus que les enfants du couple TRENOU, avec l'appui des héritiers Thompson Rudolph cherchent à tout prix à nous expulser avant l'aboutissement du procès » conclue cette plainte, aujourd'hui aux mains du Garde des Sceaux, ministre de la justice et Monsieur l'Inspecteur des Services juridictionnels et pénitenciers du Togo.

Il est à préciser que le dossier a fait l'objet d'appel le 09 janvier 2018 et une contreexpertise a été demandée par le conseil de la succession de Jacob. D'après nos informations, il suit actuellement, son cours normal à la Cour d'Appel de Lomé. A ce jour aucun

arrêt n'a été rendu par les juges de cette Cour concernant ce dossier.

Les autorités interpellées

Mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est l'Huissier de justice, Me Gisèle Kokoèvi Abiassi Amédégnato qui débarque vendredi dernier sur les lieux pour sommer à nouveau, les paisibles occupants du terrain querellé avec le même jugement de première instance, de déguerpir.

La question reste posée de savoir si dans un dossier pendant devant la Cour, objet de polémiques et sur lequel la Cour ne s'est pas encore prononcée, l'Huissier de justice, a-t-il compétence de se presser pour son exécution ?

Pour remettre de l'ordre dans ce dossier qui vire au dérapage suite à cette intrusion de l'Huissier Abiassi, le Garde des Sceaux, ministre de la justice qui a été saisi et qui a donné des instructions, mérite une nouvelle fois d'être interpellé en vue d'une bonne application de la loi.

En attendant, il se pose la question de savoir : qui a vendu la parcelle de terrain collé à celle de Thompson, aujourd'hui habitée par la famille Cadiri ? Selon les plaignants tout le problème réside là.

Dossier à suivre

Jacqueline

Lutte contre les effets néfastes de la COVID 19 et l'insalubrité La Mairie de Bè-Centre annonce un projet participatif

Le Projet « Commune du Golfe 2 propre et solidaire » a été officiellement lancé mardi à Agora Senghor par la Mairie de Bè-Centre (Hédzranawoe-Nukafu). D'un coût global de 150 842 800 FCFA, ce projet vise à appuyer 25 structures de pré-collecte des déchets ménagers à mieux assainir le cadre de vie des populations ainsi qu'à venir en aide à 5 000 ménages vulnérables des suites de la pandémie de la COVID 19. La cérémonie de lancement a été présidée par le Maire James AMAGLO.

D'une part, le présent projet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les effets néfastes liés à la crise sanitaire de la COVID 19 qui a négativement impacté de nombreux ménages.

Ainsi, les foyers démunis vont bénéficier des dons en vivres, bavettes et savons dans un élan de solidarité pour se soutenir mutuellement. A travers cet axe du projet, le conseil communal n'entend pas abandonner ses administrés à leur sort en cette période sensible. « L'union fait la force. Nous allons démontrer à la COVID 19 que, certes, nous allons nous protéger mais aussi nous allons soutenir ceux qui ont été économiquement impactés par la maladie afin qu'on soit tous debout pour relancer l'économie de notre commune voire le pays », a déclaré le Maire James AMAGLO.

D'autre part, ce projet contribuera à renforcer la capacité des structures de pré-collecte



des déchets solides ménagers à mieux poursuivre leur travail d'assainissement de la municipalité. Au total 25 structures de pré collecte sont visées dans les

termes du projet. Il s'agit (i) d'encourager ces structures de précollecte et les CDQ à continuer leur travail de salubrité dans la commune du Golfe 2, (ii) main-

tenir les rues de la commune toujours propres et (iii) doter la commune de matériels roulants pour la collecte des déchets, tels sont les défis à relever à travers le second axe du projet.

Pour y parvenir, la mairie a lancé une opération dénommée « Ma part dans la lutte contre le Corona virus » dont le but de collecter des fonds et des dons en natures auprès des bonnes volontés pour l'atteinte des objectifs du projet. Un comité de gestion est aussi mis en place pour veiller à la bonne destination des dons.

R. Néné

Mouvement d'humeur au Port Autonome de Lomé

La direction de la LCT se déclare ouverte aux négociations

Un groupe de salariés de Togo Terminal a tenté de bloquer les activités au port autonome de Lomé, le dimanche 5 juillet, pour protester contre une augmentation des salaires. Les agents protestataires estiment « non conséquente » cette augmentation opérée par les responsables de la société. Deux jours après, soit le mardi dernier, la Direction générale de Togo Terminal a dénoncé le comportement des agents se déclare ouverte aux négociations.

A en croire, la Direction de Togo Terminal, ce mouvement d'humeur a été enclenché sans aucun préavis et viole ainsi les procédures légales, réglementaires et conventionnelles de la société. La Direction se dit malgré tout ouverte aux négociations et s'engage dans l'amélioration constante des conditions de travail et de vie de ses collaborateurs. Dans ce sens, elle exhorte les travailleurs au

respect des textes réglementaires et conventionnels. « Toutefois, Togo Terminal regrette les éventuels désagréments causés par ce mouvement et présente ses excuses à tous ses partenaires. » S'agissant du dossier, la Direction générale de Togo Terminal précise que l'augmentation des salaires en question a été décidée en fin 2019 en accord avec les délégués syndicaux. Cette revalorisation



salariale prend en compte les différentes catégories suivant les spécificités des postes. « En effet, conformément à cet accord, les primes de logement ont été revues à la hausse pour toutes les catégories dès janvier 2020. En

mai dernier, le processus de rallongement de la grille a été entamé avec un avancement de 3 échelons pour toutes les catégories. » La Direction informe également d'un processus de revalorisation complète des

salaires. Ceci, malgré la situation socioéconomique complexe liée à la crise sanitaire actuelle caractérisée par une baisse des activités dans tous les secteurs notamment portuaires. « En plus des nombreuses autres mesures incitatives prises, chaque année, la Direction Générale procède à une réactualisation des salaires pour s'assurer du mieux-être de son personnel », précise le communiqué de la direction de Togo Terminal. « Rappelons que les activités ont repris normalement depuis lundi matin 06 juillet 2020 et Togo Terminal rassure ses clients de la fluidité des opérations.

L.C.

Réouverture progressive des lieux de culte : Bonne ou mauvaise décision ?

A la suite de la rencontre d'échanges tenue le mardi 07 juillet dernier à Lomé, entre le ministre de l'administration territoriale, Payadowa Boukpepsi et les responsables des associations religieuses, la réouverture des lieux de culte a été entérinée. Mais elle se fera progressivement avec un quota de cinq (5) églises par entité et par région.

Dans les cinq (5) régions, il est autorisé un quota d'ouverture de cinq (5) lieux de culte pour chaque entité religieuse qui sont l'Union musulmane, l'Eglise Catholique et le Conseil Chrétien.

Dans les préfectures, exceptées Golfe et Agoè, un quota maximal de trois (3) lieux de culte est autorisé pour cha-



que entité. « Il sera rouvert neuf (9) églises pour les catholiques, neuf (9) églises pour le Conseil Chrétien et neuf (9) mosquées pour l'UMT. Au niveau d'Agoè, le quota est de sept (7) églises pour les catholiques, sept (7) pour

le Conseil chrétien et de sept (7) mosquées pour l'UMT »,

Toutefois, il est à noter que les Fédérations de leur côté n'ont droit qu'à l'ouverture d'une (1) église par préfecture en ce qui concerne

les églises de foi du Togo. En somme, ces derniers n'auront droit qu'à rouvrir trente-neuf (39) églises sur toute l'étendue du territoire nationale.

Cette ouverture progressive actée, loin de réjouir, frustre des leaders religieux. Pour le pasteur William Tété, fondateur de l'église Yesu Léagbé, cette décision relève de la complicité de ses confrères. Il dénonce à cet effet, l'hypocrisie de certains hommes de Dieu vis-à-vis de leurs confrères. « Si la fermeture des églises ou lieux de cultes dure toujours, c'est qu'il y a des pasteurs qui sont complices de la situation. Il fait savoir que c'est une manière pour eux de faire ombre à certaines églises qui évoluent bien à Lomé et

à l'intérieur ».

L'homme de Dieu regrette le fait que malgré son ancienneté dans la vie religieuse (église) au Togo, il n'est pas associé aux pourparlers pour discuter les conditions dans lesquelles les lieux de cultes vont rouvrir.

A l'instar de ce pasteur, d'autres hommes de Dieu, trouvent que cette décision d'expérimentation n'est qu'une injure à l'endroit des chrétiens et musulmans. « C'est indirectement c'est pour nous dire que nous sommes des irresponsables, incapables de respecter les mesures barrières » lance un pasteur qui soutient d'ailleurs que « cette décision n'est que de la pagaille ».

LISTE DES PAROISSES DE LA PREMIERE ETAPE D'OUVERTURE DES LIEUX DE CULTES

DIOCESE DE DAPAONG-

I. PREFECTURE DE TONE : VILLE DE DAPAONG

1. Cathédrale saint Charles Lwanga,
2. Sainte Monique de Kombonloaga,
3. Bon Pasteur de Natibagou,
4. Saint Paul de Nassable,

5. Saint Jean-Baptiste de Lotogou.

II. PREFECTURE DE CINKASSE :

1. Notre Dame de l'Assomption de Cinkassé,
2. Sainte Maria Goretti de Biankouri,

3. Christ Roi de Nadjoundi.

III. PREFECTURE DE TANDJOARE :

1. Notre Dame de la Paix de Bombouaka,
2. Sainte Odile de Bogou ;
3. Saints Martyrs de l'Ouganda de Barkoissi.

IV. PREFECTURE DE KPENDJAL :

1. Saint Marc de Mandouri,
2. Saint Michel Archange de Borgou,
3. Saint Pierre et Paul de Kpapi.

V. PREFECTURE DE KPENDJAL OUEST :

1. Saint François d'Assise de Kpana,
2. Saint Jean Paul II de Namoundjoaga,
3. Communauté chrétienne de Naki-Ouest.

VI. PREFECTURE DE L'OTI :

1. Saints Pierre et Paul de Mango,

Suite à la page 6

LISTE DES PAROISSES DE LA PREMIERE ETAPE D'OUVERTURE DES LIEUX DE CULTES

2. Saint Arnold Jensen de Sadori,
3. Koumongoukan.

VII. PREFECTURE DE L'OTI SUD :

1. Sacré-Cœur de Jésus de Gando,
2. Saint François d'Assise de Takpamba,
3. Communauté de Sagbiebou.

-DIOCESE DE KARA-

I. KARA VILLE EPISCOPALE

1. Cathédrale SS. Pierre et Paul de Kara,
2. Sainte Famille de Kara-Dongoyo,
3. Christ Sauveur de Kara-Tomdè,
4. Bon Pasteur de Kara-Tchaloudè
5. Saint Jean Bosco de Kara-Sud.

II. PREFECTURE DE DOUFELGOU

1. Notre Dame de Fatima de Niamtougou,
2. Immaculée Conception de Siou
3. Saint Paul de Kadjalla.

III. PREFECTURE DE LA BINAH

1. Sainte Maria Goretti de Pagouda,
2. Croix Glorieuse de Kétau,
3. Saint Augustin de Sollah.

IV. PREFECTURE DE BASSAR :

1. Saint Martin de Bassar,
2. Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Kabou,
3. Saint Eloi de Bitchabé.

V. PREFECTURE DE DANKPEN :

1. Notre Dame de Lourdes de Guerin-Kouka,
2. Saint Kisito de Kpatchilé.

VI. PREFECTURE DE LA KERAN :

1. Saint Joseph de Kandé,
2. Sainte Claire de M'Boratchika
3. Saint Laurent de Nadoba.

-DIOCESE DE SOKODE-

I. SOKODE-VILLE EPISCOPALE

1. Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Cathédrale-Tchawanda
2. Christ Lumière du Monde, Kpangalam
3. Notre dame de l'Assomption,

Komah
4. Saint François d'Assise, Akamadè
5. Notre Dame de la Visitation, Kulundè

II. TCHAUUDJO

1. Notre Dame de Lourde, Lama-Tessi
2. Saint Léon XIII, Kolowaré

III. TCHAMBA

1. Saint Antoine de Padoue, Tchamba
2. Saint Joseph Ouvrier, Kaboli
3. Saint Jean-Baptiste, Affem-Kabyè

IV. SOTOUBOUA

1. Saint François-Xavier, Sotouboua
2. Saint Joseph Artisan, Adjengré
3. Saint Albert le Grand, Tchébèbé

V. ASSOLI

1. Saint André, Alédjo
2. Immaculée Conception, Aléhéridè
3. Saint Thomas, Bafilo

VI. MO

1. Ascension du Seigneur, Tindjasse

-DIOCESE D'ATAKPAME-

I. VILLE EPISCOPALE (PREFECTURE DE L'OGOU)

1. Paroisse Cathédrale NDT/Atakpamé
2. Paroisse Sainte Famille / Atakpamé
3. Paroisse Saint Jean Paul II / Atakpamé
4. Paroisse Sancta Maria Virgo Potens / Atakpamé
5. Paroisse Notre Dame des 7 douleurs de Gléi

II. PREFECTURE DE L'ANIE

1. Paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus /Anié
2. Paroisse Saint Michel de Kpassa Kopé / Anié
3. Paroisse Immaculée Conception de Nyamassila

III. PREFECTURE DE L'EST-MONO

1. Paroisse Notre Dame des



Paroisse Sacré-Cœur Junior (Collège Saint Joseph), une paroisses de l'archidiocèse de Lomé ouverte

Affligés d'Elavagnon
2. Paroisse Jésus Bon Pasteur de Morétan
3. (Paroisse)Saint Michel de Langabou

IV. PREFECTURE D'AMOU

1. Paroisse Sacré Cœur de Jésus de Hihéatro
2. Paroisse Saint Augustin d'Agadji
3. Paroisse Saint Michel d'Amou Oblo

V. PREFECTURE DE WAWA

1. Paroisse St François Xavier de Badou
2. Paroisse Saint Ulrich de Zogbégan
3. Paroisse Saint Paul de Gbadi N'Kunya

VI. PREFECTURE DE L'AKEBOU

1. Paroisse Saints Pierre et Paul de Kougnohou
2. Paroisse Saint Michel de Djon et Kotora
3. Paroisse Notre Dame de la Paix de Sérégbené

VII. PREFECTURE DE BLITTA

1. Paroisse Notre Dame du Rosaire de Blitta
2. Paroisse Saint Joseph Ouvrier de Pagala
3. Paroisse Saint Jean Baptiste de Yégué

-DIOCESE DE KPALIME-

I. VILLE DE KPALIME

1. Cathédrale Saint Esprit, Kpalimé
2. Immaculée Conception, Tsihinou
3. Christ-Roi, Atakpamékondzi
4. Sacré Cœur, Dzodzekondzi
5. St Jean Baptiste, Kpogandzi

II. PREFECTURE D'AGOU

1. St Pierre Claver, Agou
2. Masnuti, Amouzoukopé

3. St Joseph, Kati

III. PREFECTURE DE KPELE-AKATA

1. St Raphaël, Adéta
2. St Etienne, Goudévé
3. St Joseph, Agbanon.

IV. PREFECTURE DE NOTSE

1. Ss Pierre et Paul, Notsé
2. Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, Tégbé
3. Notre Dame de l'Assomption, Wahala

V. PREFECTURE DE DANYI

1. St Michel, Danyi Apéyéme
2. Ss Martyrs de l'Ouganda, Danyi Elavanyo
3. St Joseph, Danyi Kudzravi

VI. PREFECTURE DE MOYEN-MONO

1. Notre Dame du Mono, Tohoun
2. Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, Assrama
3. Christ-Roi, Tado

-ARCHIDIOCESE DE LOME- I. VILLE EPISCOPALE DE LOME : 5 PAROISSES

1. Cathédrale du Sacré Cœur
2. Saint Augustin d'Amoutivé
3. Immaculée Conception de Nyekonakpoe
4. Sacré Cœur Junior de Tokoin
5. Notre Dame du Liban.

II. PREFECTURE DU GOLFE : 9 PAROISSES

1. Saint Antoine de Padoue de Hanoukopé
2. Cristo Risorto de Hedzranawoe
3. Saints Martyrs de l'Uganda, Tokoin Séminaire
4. Universitaire Saint Jean Apôtre
5. Maria Auxiliadora de Gbényedzi
6. Sainte Lucie de Baguida
7. Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus d'Adamavo

8. Saint Antoine de Padoue d'Adakpamé
9. Saint Joseph d'Avepozo

III. PREFECTURE D'AGOENYIVE : 7 PAROISSES

1. Marie Theotokos, Agoè Nyivé
2. Jésus Bon Pasteur, Assiyéyé
3. Notre-Dame sous- la-Croix, Agbalepedo
4. Notre-Dame-de-la-Rédemption, Klikamé
5. Sainte Croix de Sanguera
6. Marie Mère du Rédempteur d'Adidogome
7. Christ Roi d'Adetikope

IV. PREFECTURE DU ZIO : 3 PAROISSES

1. Saint Jean Apôtre de Tsévié
2. Sainte Famille d'Agbélouvé
3. Saint Antoine de Padoue de Gape-Centre

V. PREFECTURE DE L'AVE : 3 PAROISSES

1. Notre Dame de l'Assomption d'Assahoun
2. Saints Pierre et Paul de Noepe
3. Saint Boniface de Kovié-

DIOCESE D'ANEHO

I. LA VILLE EPISCOPALE

1. Cathédrale Ss Pierre et Paul, Aného
2. SS Martyrs de l'Ouganda, Kpémé
3. Notre Dame de l'Espérance, Kpogan
4. Saint Matthieu, Gbodjome
5. Sacré-Cœur, Adjido

II. PREFECTURE DES LACS

1. Ste Famille, Agoegan
2. Sainte Croix, Agbata
3. St Michel-Archange, Aklakou

III. PREFECTURE DE VO

1. St Ferdinand, Vogan
2. St Esprit, Togoville
3. St Joseph l'artisan, Hahotoe

IV. PREFECTURE DE BAS MONO

1. Notre Dame du Perpétuel secours, Afagnan
2. Immaculée Conception, Attitogon
3. Ste Famille, Dzrekpo-Centre

V. PREFECTURE DE YOTO

1. Christ-Roi, Kouvé
2. St Esprit, Tabligbo
3. St Michel Archange, Tchékpo

LISEZ VOTRE JOURNAL

Le
Changement
Hebdomadaire d'Informations, d'Analyses et de publicité

Adebayor, Kalou, Mikel...

Ces Africains expérimentés mais sans contrat

Avec la crise du coronavirus, de nombreux clubs ont dû dégraisser leurs équipes. Principales victimes de ces restrictions budgétaires en 2020 : les joueurs âgés et/ou en fin de contrat. Parmi eux, des Africains pourtant expérimentés et talentueux comme Emmanuel Adebayor, Salomon Kalou ou John Obi Mikel...

ALEXANDRE SONG (CAMEROUN)

L'ex-joueur d'Arsenal (Angleterre) et du FC Barcelone (Espagne) a été un des premiers joueurs africains à subir les conséquences de la crise du coronavirus. Pour avoir refusé une mesure de chômage partiel, le FC Sion (Suisse) l'a viré, fin mars. Depuis, le Camerounais a participé à plusieurs lives Instagram durant lesquels il a davantage évoqué son passé que son avenir. À 32 ans, le milieu de terrain va-t-il rebondir ?

SEYDOU DOUMBIA (CÔTE D'IVOIRE)

L'Ivoirien a, lui aussi, été victime de la vague de licenciements du FC Sion. À 32 ans, « monsieur un but inscrit tous les deux matches » peut encore rendre des services. Son efficacité et son expérience sont en effet précieuses : l'attaquant a tout de même évolué dans huit pays différents. Verra-t-on d'ailleurs le champion d'Afrique 2015 évoluer en France, par exemple ?

SALOMON KALOU (CÔTE D'IVOIRE)

La longue collaboration entre l'Ivoirien et le Hertha Berlin,

débutée en 2014, a fini en eau de boudin. En mai dernier, l'attaquant polyvalent a été sanctionné par le club allemand pour une vidéo le montrant lui, ses coéquipiers et ses dirigeants en train de bafouer les règles élémentaires de distanciation sociale durant la crise du coronavirus. Quelques semaines plus tard, son contrat n'était pas renouvelé. À 34 ans, il ne songe pas à raccrocher les crampons et **n'exclut pas d'aller jouer au Brésil...**

MBARK BOUSSOUFA (MAROC)

Le milieu de terrain de poche (1 mètre 67) vient de boucler sa troisième expérience dans le Golfe persique en quittant Al Ailiya (Qatar), après des passages à Al Jazira (Émirats arabes unis) et Al Shabab (Arabie saoudite). À 35 ans, le Marocain né aux Pays-Bas pourrait donc prendre une retraite bien méritée. Mais ses excellentes performances lors de la CAN 2019, malgré l'élimination précoce du Maroc, montre que « Bouss » a encore du jus. Alors...

JOHN OBI MIKEL (NIGERIA)

Le plus célèbre des « Super Eagles » actuels est sans contrat après la fin de son expérience



avec la formation turque de Trabzonspor, en mars. Le milieu de terrain de 33 ans serait cependant courtisé par des clubs britanniques comme West Bromwich Albion, affirment les médias locaux. C'est en tout cas en Angleterre que le Nigérian a écrit les plus belles pages de son histoire, remportant tout ou presque avec Chelsea.

BROWN IDEYE (NIGERIA)

L'attaquant âgé de 31 ans vient d'annoncer qu'il s'était mis d'accord avec l'Aris Thessalonique pour quitter le club grec. Le champion d'Afrique 2013 auteur de près de 150 buts en quelques 400 rencontres professionnelles conserve une belle côte en Ukraine et en Grèce, après des passages réussis au Dynamo Kiev (2011-2014) et à l'Olympiakos Le Pirée (2015-2017).

OUMAR NIASSE (SÉNÉGAL)

Malgré une expérience décevante à Everton (Angleterre) et lors de prêts à Hull City et Cardiff City, l'attaquant ne devrait pas trop tarder à retrouver un employeur. En Turquie et en Russie, l'attaquant a laissé un bon souvenir, notamment. Pour preuve, à 30 ans, sa valeur financière reste relativement élevée (3,2 millions d'euros d'après Transfermarkt).

EMMANUEL ADEBAYOR (TOGO)

Cinq mois au Paraguay et puis s'en va : le plus célèbre des footballeurs togolais a mis fin à sa collaboration avec le club d'Olimpia, à cause de la crise du coronavirus. À 36 ans, où le grand avant-centre va-t-il pouvoir évoluer, lui qui est habitué aux émoluments élevés ?

Côte d'Ivoire: mort du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly

Le Premier ministre ivoirien est décédé ce mercredi après-midi à Abidjan. Il a fait un malaise lors d'une réunion du conseil des ministres. Il est mort après avoir été évacué à la polyclinique Pisam. Il avait été désigné pour être le candidat du parti au pouvoir RHDP à la présidentielle du 31 octobre prochain. Publicité

Amadou Gon Coulibaly était âgé de 61 ans. Il s'était rendu début mai à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, pour un suivi médical suite à une greffe du cœur subie il y a 8 ans. Amadou Gon Coulibaly était resté deux mois en France. On lui avait posé un stent notamment. Il avait été hospitalisé deux fois et observé beaucoup de repos.

Il était revenu vendredi dernier à Abidjan. Accueilli en grande pompe par le président Ouattara lui-même, la première dame, et une cohorte d'officiels et de ministres, il était apparu fatigué, marchant lentement.

Lors d'une déclaration aux personnes venues l'accueillir dans le pavillon présidentiel de l'aéroport, il avait expliqué qu'il se sentait en forme et qu'il entendait reprendre le travail immédiatement, ce qu'il a fait. Quelques semaines plus tôt, mi-mars, le Premier ministre qui occupait cette fonction depuis 2017 avait été désigné candidat du parti au pouvoir, le RHDP,



pour la présidentielle prévue en octobre cette année.

Lors de sa désignation comme candidat du RHDP, en mars, le président Alassane Ouattara avait déclaré : « Amadou est plus qu'un collaborateur, plus qu'un frère, c'est un fils ».

Un habitué du sérail politique Amadou Gon Coulibaly était un habitué du sérail politique. Il baignait dans ce milieu depuis tout petit : il est issu d'une famille influente de Korhogo (nord). Son père était député PDCI-RDA, du temps de Félix Houphouët-Boigny.

Ingénieur des Travaux publics de formation, Amadou Gon Coulibaly gravit progressivement les échelons : il est élu député à l'Assemblée nationale de 1995 à 1999 ; puis maire de la ville de Korhogo en 2001.

À côté de ses fonctions politiques, il assume à plusieurs reprises de hautes

responsabilités au sein de l'administration publique ivoirienne. « AGC », comme on le surnomme, est nommé conseiller technique d'Alassane Ouattara, lorsque ce dernier assume le poste de Premier ministre entre 1990 et 1993. Depuis, les deux hommes ne se quittent plus, et se vouent une confiance sans faille.

Amadou Gon Coulibaly sera ensuite à la tête de la Direction du contrôle des grands travaux. Fidèle à Alassane Ouattara, il quitte le PDCI et fait partie, au milieu des années 1990, des fondateurs du RDR (Rassemblement des Républicains), dans lequel il occupe ensuite plusieurs fonctions au sein du comité central.

Nommé Premier ministre et chef de gouvernement en janvier 2017, Amadou Gon Coulibaly met notamment en œuvre les projets de rénovation des infrastructures à Abidjan, ainsi qu'un vaste programme social pour améliorer l'accès à l'éducation et à la santé.

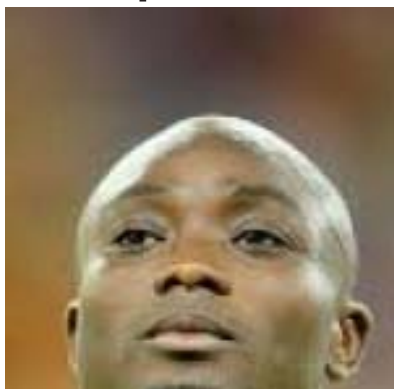
Dans l'entourage du président, on loue volontiers sa « rigueur », son sens de l'« organisation » et sa « force de travail ». Des qualités qui avaient permis à ce technocrate d'être désigné de manière consensuelle, candidat du RHDP pour la présidentielle d'octobre 2020.

Clap de fin pour l'international togolais Serge Akakpo

L'international togolais et ex-capitaine des Éperviers, Serge Akakpo envisage de mettre fin à sa carrière de footballeurs professionnel. C'est ce que le joueur a lui-même indiqué lundi 6 juillet sur une chaîne internationale.

« Ce n'est pas encore officiel, mais c'est dans les tuyaux. Ça va être officialisé bientôt », a déclaré l'ancien défenseur de la sélection nationale.

Âgé de 32 ans, Serge Akakpo avait rejoint l'équipe nationale togolaise en 2008 avec laquelle il a participé à deux phases finales de la Coupe d'Afrique des nations (CAN).



Formé au centre du Paris Saint-Germain (PSG) puis à l'école de football de Guy Roux, Serge Akakpo avant de regagner son pays natal a été champion d'Europe en 2004 avec les U-17 de France.



#CQFS

L'OTR est désormais disponible sur **«WhatsApp»**
pour vos questions, observations et commentaires liés
à la fiscalité et à la douane via le numéro

(+228) 90 99 41 01



Office Togolais des Recettes - OTR

Mise en page:

Le Changement

Récépissé n°0266/06/06/05/HAAC
63, Rue Bekpo Tokoin
E-mail: lechangement1@gmail.com

Directeur de la Publication
Kouamivi AMOUZOUVI
alias AMOU
Tél. 90 10 18 02 / 99 68 71 02

Maison de la Presse
Case 55

Mise en page:
Georges et Franck (90 46 61 55)
Imprimerie: Saint Louis
Tirage: 4 000 exemp.